



Monsieur Denis DUQUERROUX
Président du Chalais Moto Club
71 le petit croizet
33230 Les EGLISSOTTES
06-15-06-75-04

REGLEMENT PARTICULIER CHAMPIONNAT DE LIGUE
D'ENDURANCE TOUT TERRAIN QUADS
DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2017

Le CHALAIS MOTO CLUB organise le Dimanche 17 Septembre 2017 une épreuve du Championnat de Ligue d'Endurance Tout Terrain Quads sur la commune de CHATIGNAC(16) sous la forme :
-1 quad 1 pilote ou 2 pilotes et 1 ou 2 quads. 2h30 Nationale Open.

COUREURS ADMIS :

Seront admis pour le classement du Championnat de ligue, exclusivement les coureurs titulaires d'une licence NCO délivrée par la Ligue Motocycliste du Poitou-Charentes.

ENGAGEMENTS :

Les droits d'engagements sont fixés à :

80 € transpondeur compris.

Chèque à l'ordre du Chalais Moto Club.

Les licences à la journée seront à télécharger sur www.ffmoto.org

Elles devront être impérativement remplies et visées par votre médecin avant l'épreuve. Aucune licence ne sera délivrée sur place.

La licence à la journée sera de 85 € à régler uniquement lors du contrôle administratif et séparément du droit d'engagement (chèque à l'ordre du Chalais moto club).

ATTENTION : Date limite des inscriptions le 8 septembre 2017, passé cette date aucune demande ne sera acceptée.

Les engagements seront adressés à : **Mr FOUGERE Loic**
Chez Drouillard
16480 BERNEUIL
Tél : 07 50 48 75 17

Y joindre une enveloppe timbrée pour confirmation.

Chaque équipage devra obligatoirement être muni d'un extincteur aux normes en vigueur et d'un tapis environnemental .

CLASSEMENTS :

Le classement se fera dans l'ordre d'arrivée des pilotes sur la ligne d'arrivée (tours temps). Pour être classé, il faut franchir la ligne d'arrivée et avoir parcouru 75 % des tours en 1^{er} et avoir franchi la ligne d'arrivée. Pour tous les points qui ne seront pas précisés dans le règlement ou dans les Clauses Générales des Championnats de Ligue, se reporter au règlement du Championnat de France d'Endurance Tout Terrain. Les résultats seront proclamés à l'issue de l'épreuve. Les pilotes ne se présentant pas à la remise des prix perdront le bénéfice des récompenses qui leurs seraient attribués.